

N<sup>o</sup>. 37  
Leon Bissonet  
et  
Flavie Sénécal

Le trois novembre mil huit cent quarante sept, après la publication  
de trois bans de mariage, faite au prône de nos messes paroissiales,  
entre Leon Bissonet, forgeron, fils majeur de Joseph Bissonet et  
de Catherine Garonit, de cette paroisse, d'une part; et Flavie Sénécal,  
fille majeure de Thomas Sénécal, et de Marie, Ursule Surprenant,  
originaires de Lacadie et domiciliés de cette paroisse, d'autre part; ne  
s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné, curé de cette  
paroisse avons reçu leur mutuel consentement de mariage et  
leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Joseph  
Bissonet père de l'époux et de Louisaint Sénécal frère de l'épouse  
dont l'un, ainsi que l'époux, se sont signés avec nous, l'autre et l'épouse ont  
déclaré ne le savoir faire.

Leon Bissonet  
Joseph Bissonet

J. M. Mainy S. J.  
curé